

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Paris, le 03/11/2020 .

Objet : Enquête BSI agents de direction 2020

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

En 2017, un baromètre social institutionnel (BSI) avait été mené auprès des personnels ADD du régime général. Il s'agissait de la première enquête dédiée spécifiquement à ce public. Le taux de participation s'était établi à **67%**.

La réalisation d'une enquête dédiée permet de mesurer, plus finement que dans le cadre du BSI national mis en place tous les 2 ans, la perception des agents de direction de leurs conditions de travail et d'exercice de leur fonction, mais aussi, plus généralement, leur satisfaction au travail.

Afin d'avoir une vision actualisée de ces dimensions, une nouvelle enquête sera diligentée du **16 au 27 novembre prochain**. Au-delà de l'objectif précité, cette enquête permettra d'alimenter la réflexion sur la rénovation de la liste d'aptitude et du Comité des Carrières, actuellement conduite par Jean-Louis REY. Elle sera également l'occasion d'un premier regard sur la période de crise sanitaire que nous traversons.

L'enquête sera administrée par BVA. Le recours à cet institut garantit à l'ensemble des répondants l'anonymat et la confidentialité des données, que ce soit dans leur collecte ou leur exploitation.

Si les résultats de l'enquête seront disponibles par branche et par emploi, aucun résultat par organisme ne sera communiqué.

Vous trouverez, en annexe de cette lettre, une présentation des modalités pratiques de mise en œuvre du questionnaire.

Nous vous invitons vivement à prendre le temps de répondre à cette enquête (environ 10-15 minutes). En effet, ses résultats viendront nourrir les réflexions sur les actions susceptibles de renforcer l'accompagnement des agents de direction, dont l'engagement et la motivation sont essentiels au bon fonctionnement du service public de la sécurité sociale.

Pour toute précision complémentaire, Pascal Clément, chef de projet BSI Ucanss (bsi@ucanss.fr) et Marilyn Bez, attachée de direction Ucanss (cadresdirigeants@ucanss.fr), sont à votre disposition.

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'expression de notre considération distinguée.

Le Directeur de l'ACOSS



Yann-Gaël Amghar

Le Directeur de la CNAF



Vincent Mazauric

Le Directeur général de la
CNAM



Thomas Fatome

Le Directeur de la CNAV



Renaud Villard

Le Directeur de l'Ucanss



Raynal Le May

Annexe – Modalités de mise en œuvre

1. Salariés concernés par l'enquête

Tous les salariés relevant de la convention collective du 18 septembre 2018 et exerçant au sein d'un organisme du régime général de Sécurité sociale sont concernés par l'enquête.

2. Modalités pratiques

Tous les agents de direction recevront sur leur messagerie professionnelle un message de BVA avec un lien URL, permettant d'accéder au questionnaire.

La durée pour répondre au questionnaire est de 10 à 15 minutes. Le questionnaire peut être complété en plusieurs fois.

Attention : le lien URL est individualisé et ne peut être transmis à un autre agent.

3. Calendrier de l'enquête

L'enquête est accessible du 16 au 27 novembre 2020.

4. Confidentialité des réponses

L'institut BVA garantit l'anonymat et la confidentialité des réponses. Cet institut sera le seul à avoir accès aux questionnaires complétés. Aussi, ni l'Ucanss ni les caisses nationales n'auront accès à la base des répondants.

Aucun résultat n'est transmis ni analysé en-dessous de 10 répondants pour garantir l'anonymat. En outre, les réponses aux questions ouvertes sont rendues non identifiables.

Les enquêtes BVA font l'objet d'une déclaration CNIL qui garantit les droits des répondants.

→ Pour toute question (perte d'e-mail, lien URL ne fonctionnant pas...) pendant le déroulement de l'enquête, merci d'adresser un mail à ucanss@bva.fr.